

**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**  
**PAR VOIE DE DELEGATION DU COMITE**  
**POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 MARS 2026**

**I- DÉCISIONS RELATIVES A LA PASSATION DE CONTRATS D'ASSURANCE**

- Avenant n°40 en date du 24/02/2026 au contrat Responsabilité civile de la Caisse des écoles AC910261 du 01/01/2009, relatif à la modification du taux de révision de la prime provisionnelle nette minimale, passant de 1% à 0,9% appliqué au montant des salaires alloués à l'ensemble du personnel, à compter du 1er janvier 2025.
- Avenant n°41 en date du 25/02/2026, au contrat Responsabilité civile de la Caisse des écoles AC910261 du 01/01/2009, relatif à la régularisation de la masse salariale 2025.

**II - DÉCISION DE RÉALISER LES LIGNES DE TRÉSORERIE DANS LA LIMITE D'UN MONTANT ANNUEL DE 250 000 000 F/CFP**

- Contrat en date du 13 mars 2026 conclu auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), relatif à la période du 13 Mars 2026 au 12 Septembre 2027 pour un montant de cent cinquante millions (150 000 000) francs CFP.

